Conférence de la Santé et de l'Autonomie
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

DELIBERATION DE LA CSA-3 N° 08/2022 du 18 octobre 2022 relative à la validation de la proposition de zonage médecins

La Commission Permanente de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy Saint-Martin, réunie le 18 octobre 2022, sous la présidence de M. Alain BRAVO, Président de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins, Vice-président de la CSA

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles D.1432-28 à D1432-53 et D1442-6 et suivants relatifs à la Conférence de la Santé et de l'Autonomie ;

Vu le code de la Santé Publique et notamment l' article L1434-7 relatif à la définition des zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint BarthélEmy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'Arrêté du 1er octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 ;

Considérant la proposition de zonage médecins présenté par l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1 :

La proposition de zonage médecins telle que proposée à la Commission Permanente de la CSA, le 18 octobre 2022, et annexée, est validée à l'unanimité des membres présents.

Alain BRAVO

Vice-président de la Commission
Permanente de la CSA

III. UN CLASSEMENT DES COMMUNES SUR LA BASE DES ELEMENTS STATISTIQUES FOURNIS PAR LA DREES

Zonage médecin - Guadeloupe

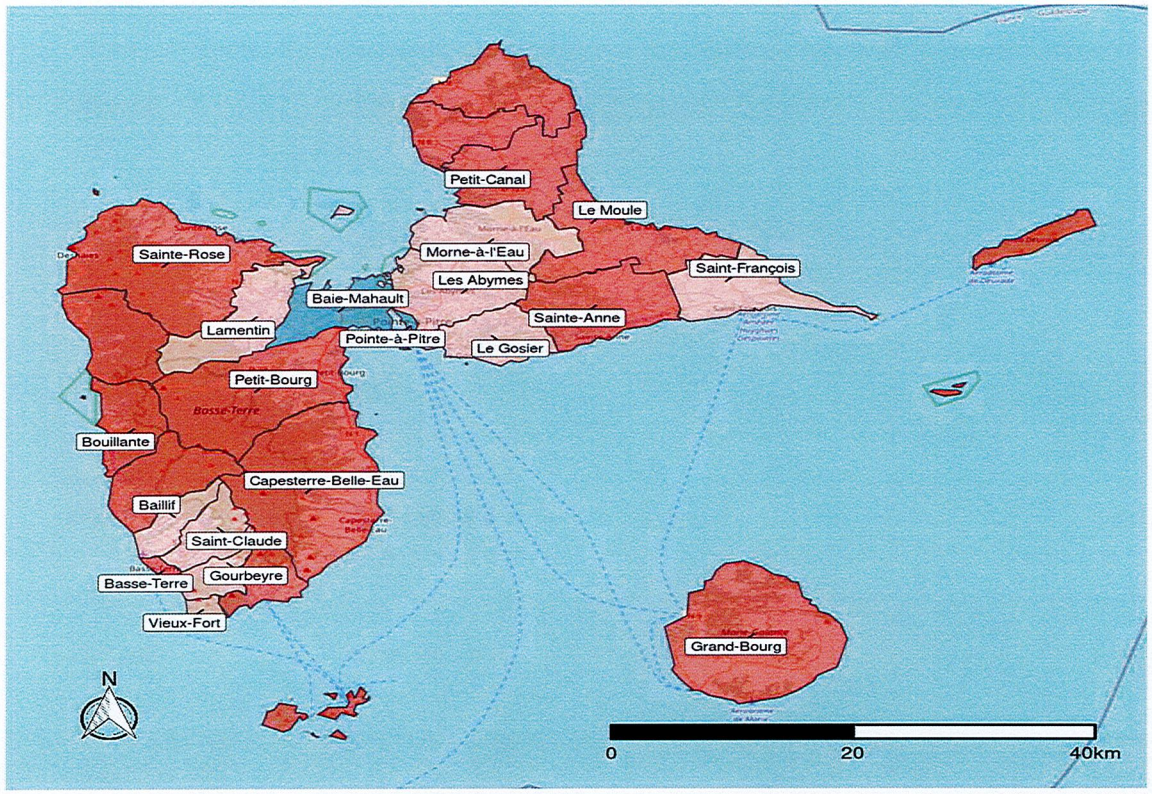

Source : COG 2022, date : 07/09/2022

Nom du territoire de vie-santé	Code du territoire de vie-santé	Nom de la commune	Code de la commune	Population	Population hors QPV	Zonage
Anse-Bertrand	1x97102	Anse-Bertrand	97102	4,136	4,136	Zone d'intervention prioritaire
Baie-Mahault	1x97103	Baie-Mahault	97103	31,193	31,193	Hors zonage
Baillif	1x97104	Baillif	97104	5,404	2,314	Zone d'action complémentaire
Basse-Terre	1x97105	Basse-Terre	97105	10,046	8,407	Zone d'intervention prioritaire
Bouillante	1x97106	Bouillante	97106	6,935	6,935	Zone d'intervention prioritaire
Capesterre-Belle-Eau	1x97107	Capesterre-Belle-Eau	97107	18,131	10,377	Zone d'intervention prioritaire

Nom du territoire de vie-santé	Code du territoire de vie-santé	Nom de la commune	Code de la commune	Population	Population hors QPV	Zonage
Grand-Bourg	1x97112	Capesterre-de-Marie-Galante	97108	3,293	3,293	Zone d'intervention prioritaire
Sainte-Rose	1x97129	Deshaies	97111	4,033	4,033	Zone d'intervention prioritaire
Gourbeyre	1x97109	Gourbeyre	97109	7,778	7,778	Zone d'action complémentaire
Capesterre-Belle-Eau	1x97107	Goyave	97114	7,588	7,588	Zone d'intervention prioritaire
Grand-Bourg	1x97112	Grand-Bourg	97112	4,941	4,941	Zone d'intervention prioritaire
La Désirade	1x97110	La Désirade	97110	1,432	1,432	Zone d'intervention prioritaire

Nom du territoire de vie-santé	Code du territoire de vie-santé	Nom de la commune	Code de la commune	Population	Population hors QPV	Zonage
Lamentin	1x97115	Lamentin	97115	16,536	16,536	Zone d'action complémentaire
Le Gosier	1x97113	Le Gosier	97113	26,692	26,692	Zone d'action complémentaire
Le Moule	1x97117	Le Moule	97117	22,315	18,051	Zone d'intervention prioritaire
Les Abymes	1x97101	Les Abymes	97101	53,082	35,630	Zone d'action complémentaire
Morne-à-l'Eau	1x97116	Morne-à-l'Eau	97116	16,875	16,875	Zone d'action complémentaire
Petit-Bourg	1x97118	Petit-Bourg	97118	24,522	24,522	Zone d'intervention prioritaire

Nom du territoire de vie-santé	Code du territoire de vie-santé	Nom de la commune	Code de la commune	Population	Population hors QPV	Zonage
Petit-Canal	1x97119	Petit-Canal	97119	8,212	8,212	Zone d'intervention prioritaire
Pointe-Noire	1x97121	Pointe-Noire	97121	6,069	6,069	Zone d'intervention prioritaire
Pointe-à-Pitre	1x97120	Pointe-à-Pitre	97120	15,410	2,424	Hors zonage
Port-Louis	1x97122	Port-Louis	97122	5,635	5,635	Zone d'intervention prioritaire
Saint-Claude	1x97124	Saint-Claude	97124	10,659	10,659	Zone d'action complémentaire
Saint-François	1x97125	Saint-François	97125	12,348	12,348	Zone d'action complémentaire
Grand-Bourg	1x97112	Saint-Louis	97126	2,421	2,421	Zone d'intervention prioritaire

Nom du territoire de vie-santé	Code du territoire de vie-santé	Nom de la commune	Code de la commune	Population	Population hors QPV	Zonage
Sainte-Anne	1x97128	Sainte-Anne	97128	23,767	23,767	Zone d'intervention prioritaire
Sainte-Rose	1x97129	Sainte-Rose	97129	18,650	12,289	Zone d'intervention prioritaire
Terre-de-Bas	1x97130	Terre-de-Bas	97130	1,011	1,011	Zone d'intervention prioritaire
Terre-de-Haut	1x97131	Terre-de-Haut	97131	1,526	1,526	Zone d'intervention prioritaire
Trois-Rivières	1x97132	Trois-Rivières	97132	7,991	7,991	Zone d'intervention prioritaire
Vieux-Fort	1x97133	Vieux-Fort	97133	1,844	1,844	Zone d'action complémentaire
Vieux-Habitants	1x97134	Vieux-Habitants	97134	7,154	7,154	Zone d'intervention prioritaire

Projet de zonage des Médecins : Classement de 5 QPV différent de leur territoire d'appartenance

4 EN ZIP et 1 EN ZAC

Nom du QPV	Code du QPV	Population	Zonage du QPV	Zonage du TVS d'appartenance
Boissard-Morne Flory	QP971001	3,674	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'action complémentaire
Vieux Bourg - Les Lauriers	QP971002	4,041	Zone d'action complémentaire	Zone d'action complémentaire
Cour Charneau-Raizet	QP971004	2,084	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'action complémentaire
Raizet	QP971005	4,193	Zone d'action complémentaire	Zone d'action complémentaire
Chemin Neuf Carénage Darboussier	QP971014	5,144	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'action complémentaire
Bourg - Saint Robert - Cadet - Bois Raimbault- Jean Jaurès	QP971006	3,090	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'action complémentaire
Bologne - Rivière Des Pères - Calebassier - Pintade - Chevalier Saint Georges - Mallian	QP971007	1,639	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
Le Bourg	QP971008	3,236	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
Sarlassone Petit Pérou	QP971009	3,023	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
Bananier - Haute Plaine	QP971010	1,495	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
Champ Grille 2	QP971011	1,460	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
Le Bourg	QP971012	2,804	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
Grand Camp	QP971003	9,871	Zone d'action complémentaire	Hors zonage
Mortenol	QP971013	1,431	Zone d'intervention prioritaire	Hors zonage
Le Bourg	QP971015	3,811	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire
La Boucan	QP971016	2,550	Zone d'intervention prioritaire	Zone d'intervention prioritaire